

Cahier des charges

Autorisation d'occupation du domaine public

Pour un emplacement de camion-poissonnerie à La Madeleine

Date de remise des candidatures : **au plus tard le 3 avril 2026**

OBJET

La Ville de Guérande souhaite octroyer une autorisation d'occupation du domaine public pour mettre à disposition d'une poissonnerie un emplacement, place de l'abbé Loiseau à La Madeleine, afin d'y installer son véhicule.

La présente procédure de sélection préalable est organisée conformément aux dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLACEMENT

Emplacement de 11 mètres linéaires, sans raccordement aux réseaux d'eau et électrique.

Localisation : place de l'abbé Loiseau à La Madeleine - 44350 GUÉRANDE.

En jaune lieu de
l'emplacement



CARACTÉRISTIQUES DE L'AUTORISATION

Durée

L'autorisation est octroyée à compter 24 avril au 31 décembre 2026 (inclus).

S'agissant d'une occupation du domaine public, l'autorisation est personnelle, précaire et révoquable pour tout motif d'ordre public ou d'intérêt général.

Le bénéficiaire peut résilier son engagement en respectant un préavis de 1 mois.

Présence

Il est proposé au candidat retenu de venir tous les vendredis de 9h à 13h.

Toute candidature présentant moins de 25 présences (sur 36 possibles) sur la période sera écartée.

Le candidat précisera les jours de présence et les horaires.

Montant de la redevance

Les tarifs sont votés annuellement par le Conseil municipal. À titre d'information, le tarif 2026 est de 4,17€/ml par jour.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Critères de sélection des candidatures, par ordre de priorité :

- Nombre de jours et horaires de présence sur lesquels le candidat s'engage par an
- Expérience
- Actions mises en place pour la gestion des déchets et des eaux de poissons et de glaces.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Composition du dossier de candidature :

- Proposition de planning de présence
- Explications concernant la gestion des déchets et des eaux de poissons et de glaces
- Liste des Communes où le candidat a exercé les deux dernières années
- Extrait K-BIS
- Carte professionnelle de commerçant ambulant
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle pour l'exercice de l'activité
- Le cas échéant, références du groupe électrogène utilisé, et notamment le document justifiant qu'il est insonorisé

L'absence d'une des pièces pourra conduire au rejet de la candidature.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être déposées à l'Hôtel de Ville contre décharge, ou adressées par voie postale (seule la date de réception en Mairie sera prise en compte) **au plus tard le 3 avril 2026** :

Par courrier :

Hôtel de Ville
Service Commerce et Vie économique
7 place du marché au bois
44350 GUÉRANDE

Mention à faire figurer sur l'enveloppe : « **ne pas ouvrir - sélection A.O.T. food truck La Madeleine** »

Ou bien par mail à commerce@ville-guerande.fr

Renseignements auprès du Service Commerce et Vie Economique : 02 40 15 38 92 ou commerce@ville-guerande.fr